

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cesson-Sévigné, le jeudi 25 mars 2021

# Littoral breton : des opérations de contrôle pour encadrer la pêche à pied lors des grandes marées

Contrôle de pêche à pied  
© Philippe Vachet / Office français de la biodiversité



La période des « grandes marées » engendre sur le littoral une concentration de population pratiquant la pêche à pied de loisir sur des zones fragiles qui nécessitent la présence des services de l'Etat. Dans ce cadre, une opération de contrôle interservices de l'Etat est programmée du 27 au 30 mars sur le littoral breton. Cette opération se fait en coordination avec les ULAM (unité littorale des affaires maritimes). Quelques contrôles de pêche à pied sont prévus le week-end, mais l'essentiel des contrôles dans les 4 départements auront lieu le lundi 29 et le mardi 30 mars alors que les coefficients de marée seront supérieurs à 110.

### Les objectifs

Ces contrôles sont organisés dans les zones sensibles (présence de réserves naturelles, présence d'habitats protégés comme les herbiers marins de zostères) afin de s'assurer du respect de la réglementation relative à la pêche maritime. Une surveillance particulière s'exerce vis-à-vis de la taille minimale des espèces pêchées, des quantités autorisées et de la protection de l'environnement marin. La présence des agents sur les côtes bretonnes est également l'occasion de faire de la sensibilisation auprès des usagers du littoral.

### Contrôler pour préserver les espèces

L'activité de pêche à pied exerce une pression sur certaines espèces de la région comme les ormeaux, les coquilles Saint-Jacques, les homards et certains milieux comme les herbiers de zostère et les Hermelles. Respecter certaines règles permet de limiter les impacts sur les organismes marins et le milieu littoral.

Pour information, les coefficients de marée pour les jours concernés sont les suivants :

- ▶ Samedi 27, dimanche 28 mars : marée de coefficient 96,
- ▶ Lundi 29, mardi 30 mars : marée de coefficient 112.

Pour toute information complémentaire, contactez Marion Le Vée, Référente communication au sein de la direction régionale Bretagne - 07 64 29 10 86 – [marion.le-vee@ofb.gouv.fr](mailto:marion.le-vee@ofb.gouv.fr).

*Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.*